

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021 À 20H00

Nombre de conseillers : 15
Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 8 décembre 2021
Date d'affichage : 8 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du dix novembre deux mil vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, Mme RENAULT Patricia, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PLANCHAIS David, PAILLARD Michel, Mme LORIER Anaïs, M. BLU Dominique et M. CERTENAIS Rémi.
(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Étaient absentes excusées : Mme PILARD Christine et Mme HOUDMON Elodie

M. GUILLET Vincent est porteur d'un pouvoir de Mme HOUDMON Elodie.

Secrétaire de séance : Madame PELTIER Alexandra a été nommée secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

Venue de Mme Marion RAJCA, Bassin de L'oudon

- 1- Rapport T.E.M.
 - 2 - Devis peinture M.A.M.
 - 3 - City Stade
 - 4 - Lotissement des Marronniers
 - 5 - Contrat VIVINTER
 - 6 - Candidature Terre de jeux
 - 7 - Demande d'un riverain
 - 8 - Personnel
- Questions Diverses
-

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 novembre 2021

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 18 novembre et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Venue de Mme RAJCA Marion, chargée de mission Bassin de l'Oudon

Retrouver le bon "état des eaux", classement en cinq catégories.

Ce projet " LIFE Chéran" est financé 50% par l'Europe; 30% agence de l'eau et 20% syndicat bassin de l'Oudon : montant total du projet : 2 millions d'Euros. En région Pays de la Loire, 11% des masses d'eau en bon état. La région a sollicité l'aide de l'Europe pour ces projets dont le "LIFE Chéran" fait partie. Le Chéran est sur deux départements, il fait 28 km de long.

Plusieurs problématiques :

- pollutions (industrielles, domestiques et agricoles)
- modification lit de la rivière
- continuité écologique

Trois grands axes pour corriger ces problèmes :

- ⇒ la gouvernance = réseau d'acteurs - projet collaboratif avec notamment la création du Commission locale (C.L.E.)
- ⇒ l'acquisition de connaissances, sensibilisation et connaissance
- ⇒ les travaux

DCM2021-124 : Approbation du rapport d'activité 2020 de Territoire d'Énergie Mayenne (T.E.M.)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 de Territoire d'Énergie Mayenne (T.E.M.), établissement public de coopération intercommunale et autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et du gaz pour le compte des communes de la Mayenne. Ce rapport doit être publié en application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et il a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du rapport d'activité 2020 de Territoire d'Énergie Mayenne.
- **Approuve** le rapport d'activité 2020

DCM2021-125 : M.A.M. : Devis peinture et sol

Monsieur le maire rappelle que la commune effectue des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en M.A.M. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour des travaux de peinture et sol. Deux devis (entreprise Frétigné et Airless-Impression) ont répondu.

Le montant de ces devis s'élèvent à :

- Entreprise FRETIGNE : 29 814.64€ HT soit 35 777.57€ TTC
- Entreprise "Airless-Impression" : 23 970.55€ HT soit 28 764.66€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de retenir de devis l'entreprise "Airless-Impression" pour un montant de 23 970.55€ HT soit 28 764.66€ TTC
- **D'inscrire** cette dépense au budget 2022 (section d'investissement opération "1004")
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document se rapport à ce dossier.

Une rencontre pour définir le choix des toiles et des sols est à effectuer.

DCM2021-126 : City-Stade : devis

Monsieur rappelle que lors de la précédente réunion de conseil, il a été acté le projet d'implanter un city-stade sur la commune. Un dossier de demande de subvention DETR ou DSIL a été déposé auprès des services de l'Etat.

Des devis ont été sollicités pour ce projet auprès d'entreprises : MEFRAN (37 512€ HT), NERUAL (28 800€ HT) et SPORT NATURE (29 519.52€ HT) pour la structure. Des devis pour le terrassement et le sol du terrain "multisports" ont été également sollicités : groupe pigeon et entreprise NUPIED. L'entreprise PIGEON n'a pas fait de retour pour l'actualisation du devis.

Après rencontres, et déplacements auprès de communes ayant déjà fait ce type d'acquisition, et au vu d'une implantation du projet envisagée sur le terrain;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de retenir** le devis de la société SPORT NATURE pour un montant de 29 519.52€ HT

- **décide** le choix des couleurs du futur city-stade :

- poteaux = gris foncé RAL 7015
- Grilles = rouge feu RAL 3000
- Buts brésiliens : blanc pur RAL 9010

- **autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint de signer tout document relatif à ce dossier

- **décide de retenir** le devis de l'entreprise NUPIED, sise ZA la Garenne 35130 La Guerche de Bretagne pour un montant de 21 344.60€ HT soit 25 613.52€ TTC.

- **autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint de signer tout document relatif à ce dossier

Le devis sera certainement augmenté si une allée est demandée en plus.

Une question est également posée aux conseillers concernant l'installation de bordures autour du terrain multisports. Cette prestation est comprise dans le devis de l'entreprise NUPIED.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

À **10 voix POUR**

À **2 voix CONTRE**

À **1 Abstention**

- **décide** la pose des bordures autour du terrain multisports.

DCM2021-127 : Changement d'acquéreur - parcelles 6 et 7 Lotissement des Marronniers et parcelle section AC n°375

Monsieur le Maire rappelle que des parcelles du lotissement des Marronniers (Lot 6 et Lot7) ont été vendues à M. CHEFFI ainsi que la parcelle cadastrée section AC n°375 lors de la réunion du conseil en date du 11 mai dernier. Suite à la substitution effectuée par M. CHEFFI, c'est la Sci MARIA qui s'est portée acquéreur, il convient de reprendre une délibération pour modifier l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Prend note** que le nouvel acquéreur des parcelles 6 et 7 du lotissement des Marronniers ainsi que la parcelle section AC n°375 est désormais la SCI Maria sise 9 Boulevard Charles de Gaulle à Saint Aignan sur Roë.

Information - Contrat VIVINTER (assurance statutaire du Centre de Gestion)

Monsieur le maire informe le conseil municipal du courrier reçu concernant le contrat groupe d'assurance statutaire. Ce contrat d'assurance statutaire court du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le marché de la tranche ferme prévoyant un maintien des taux pendant 4 ans. or compte tenu de l'économie générale du marché et des résultats dégradés, l'assureur (GROUPAMA) n'est plus en capacité de maintenir le taux sur l'année 2022 (déficit de 1.4 million d'euros pour l'assureur).

Après négociations avec l'assureur, l'augmentation du taux à 10% pour 2022 avec un remboursement des indemnités journalières à 80% (au lieu des 100% appliqués jusqu'à présent).

DCM2021-128 : Candidature de la commune à "Terre de Jeux 2024"

Monsieur le maire rappelle qu'en 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, Intercommunalités, départements, régions, en France qui souhaiteraient s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

Devenir Terre de Jeux 2024, c'est, entre autres :

- Faire vivre à tous les émotions du sport en célébrant les jeux sur notre territoire
- Découverte du sport et des valeurs à l'occasion de la journée Olympique célébrée mondialement le 23 juin
- Soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la semaine olympique et paralympique dans les écoles
- Favoriser le développement du sport-santé sur le territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à déposer la candidature de la commune au vu d'obtenir le label "Terre de Jeux 2024".

DCM2021-129 : Admission en non valeur - Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la présentation des demandes en n°5294230315 déposée par Madame Monique ROZEC, trésorière receveur municipal

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la trésorière receveur municipal

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 66.52€ réparti sur 3 titres de recette émis entre 2017 et 2018, sur le budget principal

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande liste n°5294230315.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes de non-valeur liste 5294230315 pour un montant de 66.52€

- **Précise** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget principal à l'article 6541 - créances admises en non valeur.

Demande d'un riverain

Dans le cadre de son projet de construction, Route de Congrier, M. Sylvain CERTENAIS demande à rabaisser le trottoir pour accéder à sa parcelle. La délibération du 17 septembre 2020 avait visé une demande similaire.

Le conseil municipal autorise M. CERTENAIS à rabaisser le trottoir. Un formulaire administratif associé à cette demande devra être déposée par M. CERTENAIS en mairie.

Personnel

Pour information :

Poste d'animation : temps accueil périscolaire matin et soir + ménage, temps de garderie ALSH et temps de cantine

: attente réponse de la personne

poste temps de cantine : Mme Sandrine BLU

poste accueil périscolaire et ATSEM : Mme Natacha CATROUILLET

QUESTIONS DIVERSES

- PLUI : point abordé en communauté de communes du Pays de Craon
- Fin des travaux aux marronniers et plantations au printemps
- Quels travaux en 2022 ? (city-stade, isolation logements, réfection salle polyvalente, travaux rue de l'avenir et rue de l'étang après les travaux d'assainissement, rafraîchissement de la salle périscolaire, radiateurs dans les logements)
- Point sur la situation sanitaire
- Arbre des naissances : 11 décembre à 15h30.
- Point sur visite boulangerie
- Commission finances : **17 janvier 2022 à 19 heures**
- Vœux : absence
- Distribution bulletin par la poste
- Nom de l'école, avis demandé aux des habitants via le bulletin municipal
- Courrier INSEE : nombre d'habitants 925 soit 7 en plus
- Passage d'un agent de la communauté de communes du pays de Craon sur la commune pour contrôler quelques poubelles "jaunes" le 17 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h 05.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 janvier 2022 à 20h